

Tunisie : Hospitalisation d'urgence de Sihem Ben Sedrine

lundi 27 janvier 2025, par [CRLDHT](#) (Date de rédaction antérieure : 27 janvier 2025).

Le Comité pour le Respect des Libertés et des Droits de l'Homme en Tunisie (CRLDHT) exprime sa profonde inquiétude face à l'hospitalisation d'urgence de Sihem Ben Sedrine, 12 jours après le début de sa grève de la faim en protestation contre sa détention arbitraire. Âgée de 74 ans, et déjà en état de santé fragile, sa situation s'est gravement dégradée, nécessitant son transfert en urgence à l'hôpital.



Depuis le 14 janvier 2025, date symbolique marquant le 14^e anniversaire de la révolution tunisienne de 2011, M^{me} Ben Sedrine a décidé d'entamer une grève de la faim pour dénoncer l'injustice qu'elle subit. Depuis la prison des femmes de la Manouba à Tunis, elle a écrit une lettre poignante, dénonçant la nature arbitraire de sa détention et déclarant :

« Je ne supporterai pas davantage l'injustice qui me frappe. La justice ne peut être fondée sur les mensonges et les calomnies, mais sur des éléments de preuve concrets et tangibles. En conséquence, je suis décidée à m'extraire, quoiqu'il m'en coûte, de ce trou noir où l'on m'a arbitrairement jetée. »

Lors de la visite effectuée par ses proches et son avocate le 22 janvier 2025 à la prison de la Manouba, M^{me} Ben Sedrine a montré des signes alarmants d'épuisement et a révélé avoir été placée sous assistance respiratoire par les médecins de la prison.

Le CRLDHT tient les autorités tunisiennes pleinement responsables de tout préjudice supplémentaire qui pourrait affecter Sihem Ben Sedrine. Cette détention, arbitraire et contraire aux normes internationales, s'inscrit dans un contexte de répression généralisée et de manipulation judiciaire, visant à museler les voix dissidentes et les défenseurs des droits humains.

Nous rappelons que la persécution de Sihem Ben Sedrine repose sur des accusations fallacieuses de falsification du rapport de l'Instance Vérité et Dignité (IVD), dont elle était présidente.

Le CRLDHT [exige] :

1. La libération immédiate et sans condition de Sihem Ben Sedrine.

2. La cessation des poursuites judiciaires et des harcèlements systématiques contre les défenseurs des droits humains et les militants politiques.

3. Le respect strict des engagements internationaux de la Tunisie en matière de justice et de droits humains.

Le CRLDHT appelle la société civile nationale et internationale, ainsi que les institutions de défense des droits humains, à exercer une pression accrue sur les autorités tunisiennes afin de garantir la sécurité et la libération de Sihem Ben Sedrine.

Paris, 27 janvier 2025

Comité pour le Respect des Libertés et des Droits de l'Homme en Tunisie (CRLDHT)

P.-S.

• CRLDHT. 27 janvier 2025 :

<https://crlght.com/hospitalisation-durgence-de-sihem-ben-sedrine/>